



Attestation - témoignage

Par **Iola007**, le **31/10/2015** à **15:41**

Bonjour,

Mon ex-compagnon présente des attestations-témoignages écrits de personnes ne sachant pas écrire français. Je sais pertinemment que c'est lui qui a rédigé ces attestations et qu'il les a faites signer à ces personnes (ses parents). Ces personnes ne comprennent pas la plupart des termes employés et des phrases rédigées.

Comment puis-je prouver que ces personnes n'auraient pas pu écrire ces attestations?

Merci pour votre aide

Par **moisse**, le **31/10/2015** à **16:30**

Bonjour,

Il est possible pour une personne d'attester bien qu'elle ne sache ni lire ni écrire.

Il y a des gens qualifiés pour recueillir les propos en question et les certifier.

Ceci étant vous pouvez toujours demander à ce que ces attestations soient écartées pour les motifs que vous invoquez, au demeurant produites par les parents de leur bénéficiaire.

Par **Iola007**, le **31/10/2015** à **16:41**

Bonjour, merci pour votre réponse. Le problème est que les attestations ont été rédigées et transmises de telle sorte que l'on croit que ce sont bien les parents qui les ont écrites (non rédigées et certifiées par une autre personne).

Par **moisse**, le **31/10/2015** à **16:54**

Si vous (ou votre avocat), indiquez au juge qu'il est impossible aux personnes en question d'établir les attestations, pour les raisons que vous indiquez, il saura bien le vérifier.
En effet la production de tels documents se nomme "escroquerie au jugement".